Documents nécessaires à la création d'un n° Pacage d'une INDIVISION

INDIVISION	A DEMANDER A
Imprimé « Identification, statuts et coordonnées de l'exploitation » (remplir le cadre Pour une SOCIETE et cocher : autres) Adresse (**exacte**) téléphone fax	DDTM ou sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr
N° SIRET (Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements)	Chambre d'Agriculture 03 22 33 69 16
Attestation d'affiliation à la MSA de l'indivision	Mutualité Sociale Agricole 03 22 80 60 02
Le bulletin de décès	
Copie de la dévolution successorale mentionnant les héritiers	Chez le notaire
Attestation notariée nommant la personne représentant l'indivision (si c'est le cas et joindre la copie de sa carte d'identité)	Chez le notaire
Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'indivision (format IBAN)	
Afin de ne pas bloquer le paiement de la campagne en cours, fournir au plus vite, une attestation notariée précisant que le notaire est en charge de la succession et qu'à ce titre il demande que les aides soient versées sur son compte, en joignant le RIB de l'étude et l'acte de décès.	Chez le notaire
Penser si nécessaire :	
Clause (s) de transfert de DPB* à déposer pour le 15/05 de la campagne	DDTM – cellule DPB 03 60 03 46 82

* En cas de transfert de **Droits à Paiement de Base**, les clauses et la liste des pièces justificatives seront disponibles sur www.somme.equipement.gouv.fr ou dans notre service.

A faire parvenir au :

CAD – DDTM – SEA
Cellule Usager
1 boulevard du Port
BP 92612
80026 AMIENS cedex 1

Contact : Christine ROISIN au 03 60 03 45 95
ou ddtm-sdea-usager@somme.gouv.fr